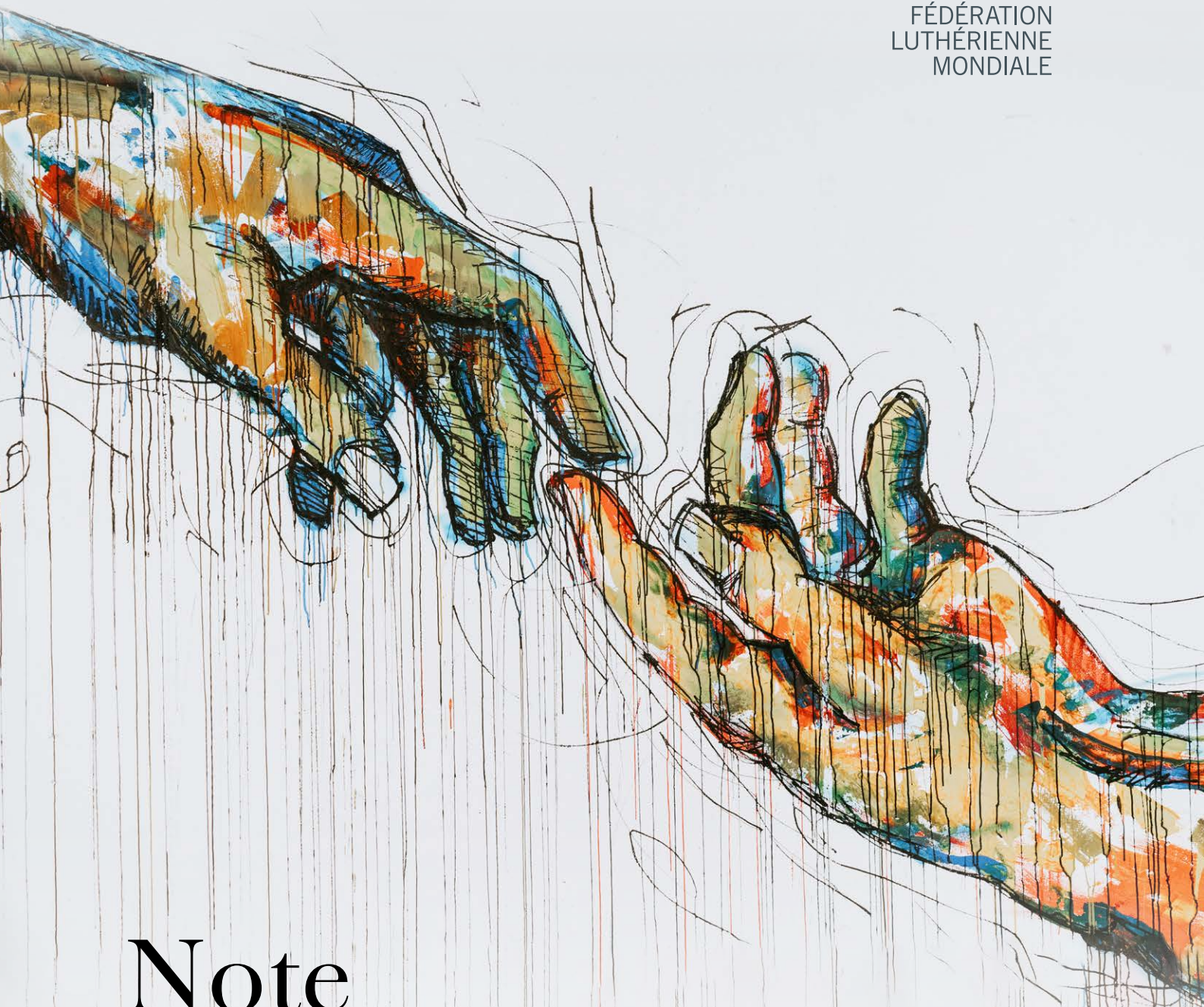




FÉDÉRATION
LUTHÉRIENNE
MONDIALE



Note d'orientation

**Engagement conjoint des
programmes du Département
d'entraide mondiale et des
Églises membres**

Contents

Introduction: But et objectif de cette note d'orientation	02
1. Contexte: Les fondements de l'engagement conjoint du DEM et des Églises membres	03
2. Explorer la collaboration: Convergences et valeur ajoutée	05
3. Les limites de la collaboration: Qu'est-ce qui différencie le DEM et les Églises membres ?	11
4. Les formes de collaboration: Modèles existants et bonnes pratiques	15
5. Les points à retenir dans une collaboration: Conseils pratiques	29

La Fédération luthérienne mondiale (FLM) est présente dans des contextes variés par l'intermédiaire de ses 148 Églises membres et des programmes de son service d'aide humanitaire et de développement à l'échelle internationale, le Département d'entraide mondiale (DEM). Conformément à la vision de la FLM, les Églises membres et le DEM travaillent en vue d'un monde juste, pacifique et réconcilié. Ils s'appuient pour cela sur une vocation commune et des mandats distincts. La présente note d'orientation vise à approfondir leur connaissance mutuelle et à susciter un engagement conjoint significatif.

S'engager dans des activités communes est une aventure marquée par le fait de donner et de recevoir. Comme l'illustrent les mains sur la couverture, nous occupons des positions différentes tout au long de cette aventure, tantôt du côté qui donne, tantôt du côté qui reçoit. Cette note d'orientation vise à nous ouvrir à ce type d'échanges.

Introduction

BUT ET OBJECTIF DE CETTE NOTE D'ORIENTATION

L'engagement conjoint significatif des Églises membres de la Fédération luthérienne mondiale (FLM) et des programmes du Département d'entraide mondiale (DEM) est fondé sur une compréhension mutuelle de l'identité de la FLM. Elle suppose notamment que les partenaires reconnaissent ensemble la distinction entre la compréhension de soi et la vocation des Églises membres, d'une part, et le mandat du DEM, d'autre part. Le présent document entend favoriser cette compréhension mutuelle. Son objectif n'est pas de présenter un ensemble de règles, mais plutôt de fournir une inspiration et des recommandations pratiques en vue de construire des partenariats constructifs. Cette note d'orientation repose sur la conviction que le fait d'intensifier et d'améliorer la collaboration et la coopération entre les programmes du DEM et les Églises membres apportera un véritable avantage comparatif à la communion mondiale d'Églises, qui est un réseau d'inspiration et d'habilitation réciproque reliant les Églises membres locales et le DEM.

Ce document compile les conclusions d'une série d'entretiens avec le personnel du Bureau de la communion et des Églises membres de la FLM, ainsi qu'avec des représentant-e-s des pays et régions du DEM.

Les recommandations des pages suivantes sont destinées à servir de ressources aux Églises membres et au personnel des programmes nationaux et des programmes d'aide d'urgence du DEM (ci-après dénommés «programmes du DEM») concernant les modalités possibles de leur coopération. Plus largement, ce document peut également fournir des orientations aux programmes du DEM qui travaillent en collaboration avec d'autres groupes chrétiens et non chrétiens d'inspiration religieuse.

Comment utiliser cette note d'orientation ?

Les chapitres suivants guident les lecteurs et lectrices au fil des étapes essentielles permettant d'approfondir la collaboration entre les programmes du DEM et les Églises membres. Sont tout d'abord présentés les fondements de l'engagement conjoint, les points de convergence d'une collaboration ainsi que la valeur ajoutée et les limites de celle-ci. Viennent ensuite un tour d'horizon des bonnes pratiques existantes et une série de recommandations pratiques pour renforcer les partenariats. Pour faciliter les recherches, les **encadrés bleus** indiquent des mesures concrètes, les **encadrés verts** des possibilités clés et les **encadrés orange** des défis communs.



1

Contexte

LES FONDEMENTS DE L'ENGAGEMENT CONJOINT DU DEM ET DES ÉGLISES MEMBRES

Le terme «diaconie» a été influencé par la manière dont les chrétiens ont tenté, tout au long de l'histoire de l'Église, de répondre à l'appel biblique à se mettre au service de leurs prochains¹. La diaconie est à la fois un concept théologique et un appel à l'action. Elle est au cœur de l'identité et de l'action des Églises. En tant que concept théologique, elle renvoie aux motifs qui guident la pratique ecclésiale du service d'autrui, comme la notion que tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu. En tant qu'appel à l'action, elle fait référence à la manière dont les Églises répondent aux souffrances humaines et à l'injustice, s'engagent à sauvegarder la création et contestent les systèmes de pouvoir injustes et oppressifs².

La diaconie, c'est-à-dire le service d'autrui, a toujours joué un rôle essentiel dans le travail et l'identité de la FLM³. Depuis sa création en 1947, les Églises membres se sentent tenues de répondre à l'appel biblique à offrir une présence de compassion et de service dans le monde. Elles ont jugé que leur vocation à devenir un témoignage mondial de réconciliation, de justice, de paix et de service était plus importante que les forces qui les avaient placées dans des camps opposés pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Sachant qu'aucune Église locale ne pouvait offrir un tel service mondial à elle seule, les Églises luthériennes ont décidé de s'unir: elles ont créé et mandaté le DEM pour qu'il agisse en leur nom à travers le monde et devienne un acteur clé de la diaconie internationale. Dans un premier temps, le mandat du DEM s'est limité à venir en aide aux personnes de confession luthérienne déplacées à la suite de la guerre. Mais les Églises ont rapidement compris qu'elles ne pouvaient pas restreindre leur aide humanitaire à la seule tradition luthérienne, et que l'amour inconditionnel de Dieu pour le monde ne faisait aucune distinction dans le service des êtres humains qui souffrent. En 1952, au terme d'un processus commun de réflexion théologique, les Églises membres ont décidé que l'aide du DEM devait être impartiale et répondre à toutes les formes de «besoin humain qui pourrait se manifester dans le monde».⁴

Aujourd'hui, le DEM est une organisation d'inspiration religieuse reconnue qui œuvre dans 25 pays du monde entier, ainsi qu'une expression visible de la communion mondiale de 148 Églises luthériennes.

En sa qualité de service diaconal de toutes les Églises membres de la FLM, ce n'est pas aux Églises des régions dans lesquelles il opère que le DEM doit rendre des comptes, mais à la communion d'Églises dans son ensemble, par l'intermédiaire du Conseil de la FLM. Les Églises membres soutiennent le DEM de manière coordonnée tout en menant une action diaconale dans leurs contextes respectifs, en s'appuyant sur leur longue expérience de l'aide aux personnes marginalisées et défavorisées.

La stratégie actuelle de la FLM poursuit le double objectif de soutenir la présence et le vivant témoignage des Églises dans le monde (par le biais, entre autres, de l'action diaconale) et de promouvoir la dignité humaine, la justice et la paix⁵. Les activités du DEM comme des Églises membres ont pour fondement la grâce libératrice de Dieu, qui nous habilite à nous engager de manière active et constructive dans le monde – un monde dans lequel les conditions du travail humanitaire et de la diaconie des Églises ont radicalement changé ces dernières années – et qui nous appelle en ce sens.

De grands progrès ont été réalisés dans certains domaines du développement humain au cours des dernières décennies. Les conditions environnementales, sociales, économiques et politiques se sont toutefois détériorées dans de nombreux pays, entraînant une régression des conditions de vie des citoyen-ne-s ordinaires et provoquant d'immenses souffrances. Les injustices structurelles globales continuent de faire obstacle à l'égalité d'obtention et de distribution des biens, ce qui accroît les inégalités économiques. En outre, la pression démographique, les changements climatiques et la surexploitation des ressources ont aggravé les dégâts causés par les catastrophes naturelles, avec pour conséquence une augmentation des inégalités sociales, un déclin économique, des conflits politiques, des guerres, des migrations massives et des déplacements de populations.

Ces conditions ont engendré de nouveaux défis pour les organisations d'aide humanitaire et de développement comme le DEM et pour le travail diaconal des Églises. Les organisations internationales ne peuvent pas, à elles seules, alléger les souffrances des êtres humains, satisfaire leurs besoins ou veiller au respect de leurs droits humains fondamentaux. L'importance de la société civile locale ne cessant de croître⁶, les organisations internationales redoublent d'efforts auprès de partenaires locaux comme les Églises pour renforcer leur capacité à défendre les droits humains fondamentaux, à gérer les risques et à offrir une aide efficace aux plus vulnérables en cas de besoin urgent.

La collaboration entre les Églises membres et le DEM, une organisation mondiale d'aide humanitaire et de développement, représente une occasion concrète d'apporter des changements positifs. Le travail théologique de la FLM et ses liens avec les Églises, d'une part, et son expertise dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement, d'autre part, lui confèrent un avantage comparatif que peu d'organisations humanitaires et de développement peuvent offrir. Chaque fois que les mandats des programmes du DEM et des Églises membres se recoupent, cela ouvre de belles possibilités d'augmenter l'impact de leurs activités respectives dans le cadre d'un engagement conjoint.

2

Explorer la collaboration

CONVERGENCES ET VALEUR AJOUTÉE

Les modalités particulières de la collaboration entre le DEM et les Églises membres seront toujours propres au contexte dans lequel ils opèrent. Un facteur déterminant pour la portée et les modalités possibles d'un engagement conjoint est le degré de chevauchement entre les mandats des programmes du DEM et des Églises dans un pays particulier ou une région donnée.

Les points d'entrée d'une collaboration sont peut-être plus évidents lorsque le DEM dispose d'un mandat large intégrant des activités d'aide humanitaire et de développement dans plusieurs zones géographiques où sont implantées des Églises membres, à la différence des contextes où son mandat est circonscrit à des interventions particulières dans des lieux précis. De même pour le mandat et les priorités des Églises membres concernées, l'engagement conjoint avec les programmes du DEM pourra se révéler plus naturel pour les Églises qui sont déjà très engagées dans l'action diaconale que pour celles dans lesquelles la diaconie ne fait pas partie des priorités.

Quel que soit le contexte, la collaboration ne se produira pas automatiquement. Il s'agit d'un processus mutuel qui demande du temps et la mobilisation des deux parties pour instaurer un climat de confiance. La collaboration commence par l'ouverture d'un dialogue entre le DEM et les Églises dans le but d'établir clairement leurs priorités et mandats respectifs dans un contexte donné.



Actions clés pour les Églises et les programmes du DEM

- **La collaboration commence** par des relations cordiales: cherchez inlassablement à communiquer avec les responsables de l'autre organisation.
- **Il existe de nombreuses possibilités** d'entrer en contact entre vous. Invitez les responsables de l'autre organisation aux fêtes ou événements importants pour leur permettre de présenter leurs activités et leurs projets.
- **Préparez un calendrier** des événements et communiquez-le entre vous.
- **Action clé pour les Églises membres:** expliquez les fondements théologiques et les priorités de l'action diaconale de votre Église.
- **Action clé pour les programmes du DEM:** présentez votre programme, expliquez votre plan stratégique et discutez des partenaires impliqués (financiers et autres).

Qu'ont en commun le Département d'entraide mondiale et les Églises membres ?

- **Ce sont des expressions distinctes de la communion mondiale d'Églises luthériennes.**
Les Églises membres sont les entités constitutives de la FLM et font d'elle une communion d'Églises, tandis que le DEM est une expression de cette communion d'Églises sur le terrain et un témoignage de son engagement diaconal.
- **Ils partagent les mêmes valeurs**, qui sont basées sur le principe éthique fondamental de la dignité humaine et enracinées dans l'identité luthérienne: dignité et justice, compassion et engagement, respect de la diversité, inclusion et participation, transparence et responsabilité⁷.
- **Leur but est de témoigner concrètement** de l'amour de Dieu pour les personnes marginalisées ou souffrantes. Le DEM répond en particulier aux besoins des personnes réfugiées, retournées dans leur pays ou déplacées, ainsi qu'à ceux des communautés d'accueil et des populations à risque. Venir en aide aux personnes qui en ont le plus besoin sans discrimination, veiller à ce que leurs droits soient respectés et faire entendre les opinions qui sont muselées fait partie du mandat que le DEM et les Églises ont en commun.
- **Leurs zones d'intervention se chevauchent**, qu'il s'agisse d'un pays ou d'un groupe de pays.
- **Ils s'insèrent dans le même espace public**, façonné par des conditions démographiques, politiques, économiques et sociales particulières, et rencontrent le même environnement et les mêmes défis.

Grâce au DEM, les Églises membres disposent d'une présence diaconale mondiale. Le DEM est devenu ce qu'il est aujourd'hui grâce à son vaste réseau de partenaires au sein du système humanitaire international. Même si son action se fonde sur la conviction théologique que la communion d'Églises doit disposer d'une présence diaconale mondiale, ses opérations s'inscrivent dans le contexte du système humanitaire. Le DEM est un acteur reconnu en matière de diaconie internationale parce qu'il adhère aux principes humanitaires et respecte les règles et les cadres que ce système a définis au fil des décennies. D'autre part, l'action diaconale des Églises est motivée par leur participation à la mission de Dieu et par la théologie qui la soutient, caractérisée par l'amour et la compassion pour l'humanité et la création de Dieu.

Le DEM et les Églises membres partagent les mêmes valeurs, mais emploient un vocabulaire différent pour décrire ces valeurs et principes, car leur compréhension de leur travail s'inscrit dans des cadres différents. Le DEM décrit ses activités principalement en termes humanitaires, par exemple en se référant aux droits de la personne ou aux accords internationaux pour la protection du climat. Les Églises mentionnent parfois ces cadres, mais elles décrivent également leur travail diaconal en termes bibliques et théologiques, par exemple en se référant au concept de justice ou en plaidant pour la sauvegarde de la création de Dieu. En définitive, tant le DEM que les Églises membres ont pour but de bâtir un monde plus juste, pacifique et réconcilié. Avoir des valeurs communes offre une bonne base pour travailler ensemble et pour explorer comment les deux organisations peuvent se compléter et s'entraider. La découverte de ces valeurs partagées est une bonne occasion d'entamer le dialogue.

PRINCIPAUX ATOUS DES ÉGLISES POUR LE DEM

LES ÉGLISES
DISPOSENT DE
RESSOURCES
MATÉRIELLES ET
HUMAINES SUR PLACE.

LES ÉGLISES ET LES
COMMUNAUTÉS DE FOI
ONT UNE PRÉSENCE
LOCALE DURABLE.

LES COMMUNAUTÉS
DE FOI LOCALES
SONT SOUVENT
LES PREMIÈRES
À INTERVENIR
EN CAS DE CRISE
HUMANITAIRE. ELLES
FOURNISSENT UN TOIT,
DE LA NOURRITURE,
DE L'EAU ET UN
SOUTIEN SPIRITUEL
AUX POPULATIONS
TOUCHÉES QUI SE
TOURNENT VERS
ELLES.

LES ÉGLISES OFFRENT
UN SAVOIR-FAIRE
COMPLÉMENTAIRE
INTÉGRANT UN
SOUTIEN SPIRITUEL
ET PSYCHOSOCIAL.

!!!

LE DEM EST AU FAIT DE L'ÉVOLUTION DES PROCÉDURES STANDARD OBLIGATOIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS, CE QUI PERMET D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU TRAVAIL DIACONAL.

L'EXPÉRIENCE TECHNIQUE DU DEM (AIDE D'URGENCE, MOYENS DE SUBSISTANCE, PROTECTION, ETC.) PEUT ENRICHIR ET ÉLARGIR LE TRAVAIL DIACONAL DES ÉGLISES.

LES RÉSEAUX NATIONAUX ET MONDIAUX AUXQUELS LE DEM APPARTIENT PEUVENT ÊTRE UTILES POUR RENFORCER LES ACTIVITÉS DE DÉFENSE DES CAUSES DES ÉGLISES EN PERMETTANT DE FAIRE ENTENDRE DES VOIX LOCALES DANS LES DIALOGUES INTERNATIONAUX, LES ACTIVITÉS DE DÉFENSE DES CAUSES ET L'ACTION EN FAVEUR DE LA PAIX.

PRINCIPAUX ATOUTS DU DEM POUR LES ÉGLISES

LE DEM PEUT OFFRIR DES CONNAISSANCES PRÉCISES SUR LES NORMES DE QUALITÉ ESSENTIELLES QUI S'APPLIQUENT À UN EXERCICE RESPONSABLE DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DU DÉVELOPPEMENT.

!!

L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DU DEM TRADUIT L'ÉTHIQUE CHRÉTIENNE EN TERMES HUMANITAIRES.

!

!!





Occasion clé pour les Églises

Invitez les représentant-e-s du DEM à présenter leur programme en organisant un événement spécial avec les responsables de l'Église.

Le DEM et les Églises membres sont souvent considérés comme une seule et même entité, c'est-à-dire comme des émanations nationales et internationales de la communion mondiale d'Églises luthériennes. Même si la collaboration entre eux est limitée ou inexistante, il est important que le DEM et les Églises membres reconnaissent leurs racines communes et le fait qu'ils sont des expressions distinctes de la communion mondiale. Ces racines communes, la proximité géographique des deux organisations et le fait qu'elles opèrent dans le même espace public sont autant de raisons d'engager le dialogue.

Pourquoi s'engager ensemble ?

Les programmes du DEM et les Églises membres disposent de ressources distinctes et d'atouts spécifiques qui, si on les mutualise dans le cadre d'une collaboration, peuvent produire plus de changements positifs pour les personnes marginalisées et les plus vulnérables.

L'un des principaux atouts des Églises membres est leur enracinement dans la population locale. Toutes les Églises sont présentes en permanence à l'échelle locale, et la plupart comptent des groupes marginalisés parmi leurs membres ou travaillent auprès d'eux dans le cadre de leurs activités diaconales. Cela leur donne une connaissance directe du contexte démographique, socioculturel et économique dans lequel elles opèrent. En cas de besoin, elles sont déjà sur place, puisque leurs fidèles peuvent être touchés au même titre que le reste de la population. En outre, les communautés de foi établies inspirent confiance, en règle générale, et elles

jouissent d'un capital social important, ce qui peut se révéler précieux pour produire des changements positifs.

Les structures sociales et physiques existantes des Églises leur permettent d'intervenir rapidement lorsque des services d'urgence sont nécessaires, notamment parce que la plupart d'entre elles impliquent leurs fidèles dans des activités diaconales. Lorsque l'on fait appel à elles, des membres du personnel et des bénévoles très motivés peuvent agir avec souplesse et rapidité.

Les Églises s'inscrivant dans leur contexte local et national, elles seront toujours présentes, de même que leur travail diaconal. Comme toute activité du DEM est soumise à des contraintes de projet et de temps, une collaboration avec les Églises membres pourrait permettre de prolonger l'aide apportée aux personnes les plus vulnérables. Si les Églises membres ont acquis la capacité requise, le DEM pourrait confier une partie de son travail aux instances ecclésiastiques responsables de la diaconie. Des possibilités de complémentarité géographique peuvent aussi exister: les Églises ayant les capacités nécessaires pourraient mener des activités diaconales conformes aux exigences internationales en matière d'aide humanitaire et de développement là où le DEM n'intervient pas.

Dans la plupart des pays développés, l'État est tenu de prendre soin des personnes dans le besoin. En revanche, dans de nombreux pays en développement, il est rare que les personnes socialement défavorisées bénéficient de tels avantages. Les Églises jouent un rôle beaucoup plus important dans ces pays, allégeant les souffrances des populations socialement défavorisées dans le cadre de leur action diaconale et de leur témoignage de l'amour inconditionnel de Dieu pour tous les êtres humains. Certaines Églises membres ignorent comment le DEM pourrait soutenir ce travail diaconal. Pour aider le DEM à identifier les points de convergence et ainsi améliorer la collaboration, il peut être utile de résumer le travail qu'accomplit l'Église (voir l'encadré bleu).



Actions clés pour les Églises

- **Dressez la liste des valeurs essentielles** sur lesquelles repose votre travail diaconal.
- **Expliquez la démarche adoptée** dans votre travail diaconal et préparez une liste de contacts (membres du service diaconal, coordinatrices et coordinateurs de projets spécifiques, etc.).
- **Dressez une liste des catégories de personnes** desservies par votre programme (groupes cibles).
- **Dressez une liste des besoins spécifiques** des populations desservies.
- **Déterminez les zones géographiques** ciblées par votre travail diaconal.

Une des caractéristiques distinctives des programmes du DEM tient à l'assistance psychosociale de qualité qu'ils apportent aux populations vivant des situations critiques. Elle va de pair avec le véritable travail des Églises. En effet, l'un des atouts de l'action diaconale et de l'accompagnement pastoral de celles-ci réside dans leur capacité à insuffler de l'espérance, à redonner confiance aux personnes dans le besoin et à encourager les actions collectives, en s'appuyant sur une théologie d'amour et de compassion.



Occasion clé pour les programmes du DEM

Invitez les responsables de l'Église (y compris les femmes et les jeunes) à présenter le travail diaconal de l'Église lors d'une réunion conjointe avec votre équipe de direction.

De son côté, le DEM peut soutenir les Églises membres de différentes manières afin d'améliorer l'efficacité de leur travail diaconal (voir l'encadré violet). Le DEM compte 70 ans d'expérience professionnelle dans les programmes d'aide d'urgence, de reconstruction, de protection civile et de développement. Son palmarès de partenaire reconnu de nombreuses organisations humanitaires internationales et de réseaux nationaux et régionaux de la société civile repose sur plusieurs principes: l'application systématique des normes de qualité internationalement admises en matière d'action humanitaire responsable, l'utilisation des procédures standard requises pour une mise en œuvre responsable des projets et une large panoplie de connaissances techniques spécifiques. Comme les Églises membres, le DEM combine un ancrage local à des relations dans le monde entier et s'attache à faire entendre les populations locales dans les dialogues internationaux, les activités de défense des causes et l'action en faveur de la paix. Pour aider les Églises à identifier les points de convergence et ainsi améliorer la collaboration, il peut être utile de résumer le travail qu'accomplit le DEM dans un contexte donné (voir l'encadré bleu).



Actions clés pour les programmes du DEM

- **Dressez la liste des valeurs essentielles** qui régissent la stratégie du DEM dans votre pays ou région.
- **Dressez une liste des catégories de personnes** visées par votre programme (groupes cibles).
- **Dressez une liste des besoins spécifiques** de ces groupes cibles et des moyens employés par votre programme pour y répondre.
- **Déterminez les zones géographiques** dans lesquelles vous travaillez.
- **Précisez le calendrier** des projets du DEM dans le pays ou la région.

3

Les limites de la collaboration

QU'EST-CE QUI DIFFÉRENCIE LE DEM ET LES ÉGLISES MEMBRES ?

Si le DEM et les Églises membres ont beaucoup en commun par leurs valeurs partagées et par leur appartenance à la même communion mondiale, leurs rôles et mandats présentent de nettes différences. Les Églises membres de la FLM ont mandaté le DEM comme principal acteur de leur diaconie internationale, afin d'aider toutes les personnes dans le besoin sans aucune discrimination. Le champ d'action de ses programmes dépend des contextes. Il est déterminé par les accords conclus avec les autorités, les bailleurs de fonds et les partenaires de mise en œuvre.

Les rôles et mandats du DEM et des Églises diffèrent considérablement sur les points suivants:

- **Axe de travail:** les Églises suivent une approche holistique de la mission, intégrant la diaconie, la défense des causes et la proclamation de l'Évangile, tandis que le mandat du DEM se limite à la diaconie et à la défense des causes à l'échelle internationale, dans le respect des quatre principes de la présence humanitaire (humanité, neutralité, impartialité et indépendance). Par conséquent, le DEM ne peut ni s'engager dans des activités de proclamation ou d'évangélisation ni les soutenir financièrement, car cela irait à l'encontre du mandat qui lui a été confié par la communion d'Églises luthériennes et des obligations du système humanitaire qui résultent de ce mandat.
- **Chaîne de responsabilité:** les Églises doivent rendre des comptes à leurs membres, à leurs structures de gouvernance respectives, aux partenaires rattachés à l'Église et aux donateurs qui les soutiennent financièrement (les agences missionnaires, par exemple). Elles ont également des comptes à rendre aux populations qu'elles desservent. Conformément à son approche centrée sur les personnes, le DEM doit avant tout rendre des comptes aux personnes qu'il cherche à aider. En parallèle, il doit respecter les politiques des gouvernements hôtes et se conformer aux règlements de ses partenaires financiers et de leurs bailleurs de fonds. Toute intervention financée par le biais du DEM doit donc respecter les exigences correspondantes des bailleurs de fonds (codes de conduite, politiques de protection de l'enfance, règles de passation de marchés, politiques antiterroristes, etc.).

- **Populations desservies:** le mandat du DEM vise les personnes réfugiées, retournées dans leur pays ou déplacées, les communautés d'accueil et les populations touchées par des catastrophes, dans une quête de justice, de paix et de réconciliation. L'appartenance religieuse n'entre pas en ligne de compte. Son travail est uniquement fondé sur l'urgence de leurs besoins. Les Églises, en revanche, peuvent travailler avec une plus grande diversité de personnes, y compris avec toutes sortes de groupes défavorisés présents dans les populations qu'elles desservent. Il peut s'agir des groupes cibles du DEM, mais cela ne s'y limite pas.
- **Modalités de travail:** en raison de leur mandat particulier et des exigences de leurs partenaires financiers, les modalités de travail des programmes du DEM sont conditionnées par des cycles de projet qui sont limités dans le temps et adossés à des budgets fixes et à des obligations claires en ce qui concerne la mise en œuvre des projets, leur suivi, leur évaluation et la rédaction de rapports. En revanche, le travail diaconal des Églises s'inscrit dans le cadre de leurs activités missionnaires générales. Il tend donc à être moins limité dans le temps et moins technique que les programmes du DEM. Le degré d'institutionnalisation du travail diaconal dépend de nombreux facteurs, tels que la taille de l'Église, le nombre de fidèles et le contexte. Certaines Églises membres ont créé des institutions spécialement mandatées pour mener à bien leurs activités diaconales. Les modalités de travail de ces Églises peuvent être plus proches de celles des programmes du DEM, ce qui facilite la collaboration. Les Églises qui n'ont pas de structures institutionnelles distinctes pour leur travail diaconal, quant à elles, ont souvent des modalités de travail ponctuelles et spontanées qui sont assez différentes de celles des programmes du DEM. Ce format peut néanmoins offrir de belles possibilités d'apprentissage commun et de complémentarité.

Si ces différences ne sont pas bien comprises par les deux parties, la collaboration peut devenir difficile, car l'engagement conjoint risque d'être freiné par des attentes éloignées de la réalité. Comme dans toute institution humaine, les structures, les domaines prioritaires et les politiques quotidiennes des Églises et des programmes du DEM sont tributaires des capacités humaines, notamment celles des membres de leur personnel et de la direction. La personnalité, l'expérience et les qualités des responsables (notamment leur charisme et leur assertivité) exercent également une influence.

Enfin, la portée des activités d'une Église donnée est limitée par des contingences extérieures (politique, conditions économiques, état de droit, etc.) qu'il est impossible de modifier et que l'on ne peut influencer que de façon marginale. Cela vaut particulièrement pour les Églises en situation de minorité. Si les Églises membres et le DEM veulent s'engager dans une collaboration plus étroite, ils doivent accepter que les deux parties aient des limites, lesquelles devront être abordées dans le cadre de leur dialogue.

Risques, défis et solutions possibles Challenges, risks and possible ways to overcome them

Les Églises membres et le DEM s'inscrivant dans des cadres différents, ils ont de ce fait des modalités de travail et des terminologies différentes. Le personnel du DEM a tendance à utiliser le jargon humanitaire pour décrire son travail, tandis que les Églises emploient plutôt des références bibliques et des concepts théologiques. Leurs modalités de travail peuvent, elles aussi, différer en fonction de leurs obligations extérieures respectives. Ces différences peuvent compliquer la recherche de convergences et d'un langage commun. Les deux parties doivent **investir du temps et des efforts si elles souhaitent mieux comprendre les points de repère et les modalités de travail de chacune.**

Parfois, il peut y avoir des perceptions déformées de part et d'autre au sujet de leurs approches et mandats respectifs. Cela vient en partie des différences de cadre et de terminologie mentionnées plus haut. Certaines Églises ont du mal à comprendre pourquoi le DEM ne peut pas s'engager dans des activités diaconales impliquant une évangélisation, ou soutenir financièrement l'Église dans son action missionnaire générale. De son côté, le personnel du DEM peut supposer que toutes les Églises ont un objectif supplémentaire de prosélytisme dans leur service auprès des plus vulnérables.

Ces perceptions déformées doivent être éliminées des deux côtés. Il **est essentiel d'engager un dialogue ouvert sur les mandats de chaque partie et sur les approches et modalités de travail qui en découlent**. En ce qui concerne les projets communs, il est également important que le DEM et les Églises membres prennent la peine d'expliquer aux bailleurs de fonds les moyens employés pour respecter les principes humanitaires dans leurs activités diaconales communes.

De nombreuses Églises estiment que l'identité chrétienne du DEM n'est pas très visible et qu'il manque un lien spirituel entre les Églises et le DEM. Comme ce dernier applique un processus de recrutement non discriminatoire fondé sur le mérite, il emploie aussi bien des personnes chrétiennes que non chrétiennes, et celles-ci n'ont pas nécessairement des connaissances poussées sur l'identité et le travail des Églises membres. Il est donc **essentiel d'aider le personnel du DEM à se familiariser avec les valeurs chrétiennes et l'identité luthérienne**. Il est possible, par exemple, d'intégrer un module à ce sujet dans le programme d'initiation du personnel, en concertation, éventuellement, avec des représentant-e-s de l'Église. Ce processus pourrait également se révéler très instructif pour les Églises. Le fait que des personnes chrétiennes et non chrétiennes travaillent ensemble au quotidien ouvre des **possibilités uniques d'apprentissage mutuel**, au même titre que le travail interreligieux pour lequel la FLM est connue dans le monde entier.



Principaux défis des Églises et des programmes du DEM travaillant en commun

- **Des terminologies et des modalités de travail différentes:** comme les Églises et le DEM inscrivent leur compréhension de leur travail dans des cadres différents, il peut s'avérer difficile de trouver un langage commun et d'approfondir la compréhension mutuelle.
- **Des perceptions déformées des deux côtés:** les Églises ne comprennent pas toujours pourquoi le DEM ne peut pas soutenir l'évangélisation ou s'y associer ; le personnel du DEM peut parfois supposer que toutes les Églises cherchent à convertir les gens par leur travail diaconal.
- **Des connaissances limitées sur l'identité et le travail des Églises:** le personnel plurireligieux du DEM peut avoir des connaissances limitées sur l'identité religieuse de la FLM et sur le travail des Églises, ce qui peut compliquer les interactions avec les représentant-e-s des Églises.
- **Manque de capacité des Églises/risques pour la réputation du DEM:** la fragilité des processus de responsabilité et de transparence dans quelques Églises peut entraîner des problèmes de conformité et des risques pour la réputation et l'équilibre financier du DEM.
- **Des capacités personnelles et matérielles limitées des deux côtés:** il est difficile d'approfondir la compréhension mutuelle et la collaboration si l'on n'a pas le temps de dialoguer ensemble.

Le niveau de capacité à mettre en œuvre des projets diaconaux peut varier considérablement selon les Églises et les programmes du DEM. Si certaines Églises disposent de structures diaconales bien institutionnalisées, d'autres peuvent rencontrer des problèmes de capacité, notamment en ce qui concerne les mécanismes de contrôle interne et de responsabilité. En cas de projets communs, le fait de ne pas pouvoir garantir la conformité aux exigences des bailleurs de fonds peut engendrer des risques pour la réputation et l'équilibre financier du DEM.

Il est donc **essentiel que les deux partenaires définissent clairement les conditions d'un éventuel projet commun et procèdent au préalable à une évaluation honnête de leurs capacités respectives**. L'élaboration de plans de renforcement des capacités pourrait également permettre au DEM (et au Bureau de la communion de la FLM) d'aider les Églises à renforcer leurs capacités dans des domaines tels que la gestion financière et le contrôle interne.

Les limitations des capacités personnelles et matérielles des deux parties constituent un obstacle majeur à l'approfondissement des relations et de la collaboration. Les programmes du DEM sont soumis à une intense pression liée aux délais lorsqu'ils mettent en œuvre leurs projets d'aide humanitaire et de développement sur le terrain. Les Églises (en particulier leurs responsables) manquent aussi de capacités pour participer à des réunions et des conversations communes. De plus, les budgets des programmes du DEM sont en grande partie constitués de fonds affectés à des projets dont l'emploi est strictement encadré par des accords de financement. Cet état de fait limite le champ d'action des programmes du DEM et peut restreindre leur capacité à collaborer avec les Églises membres. Une solution consisterait pour les programmes du DEM à créer un fonds commun réservé au renforcement des capacités des partenaires locaux, notamment des

Églises. Une autre façon de résoudre le problème des ressources limitées serait de s'engager dans des projets conjoints qui intègrent le financement de postes spécifiques de part et d'autre. Comme l'illustrent les exemples du chapitre suivant, **mener des activités diaconales communes peut être une excellente occasion d'approfondir la compréhension mutuelle**.

Toutes les parties prenantes, y compris le Bureau de la communion de la FLM, peuvent contribuer à améliorer les relations entre les programmes du DEM et les Églises. Une communication à double sens entre ces derniers peut aider les Églises à mieux connaître le travail du DEM et inversement. Il est essentiel que les deux parties approfondissent la compréhension de leurs cadres de référence respectifs et des différences de langage, de modalités de travail et de règlements qui en résultent. Le DEM et les Églises membres représentent la communion mondiale d'Églises à travers leurs mandats distincts. Ce lien naturel entre les deux organisations existe et doit être reconnu.

4

Les formes de collaboration

MODÈLES EXISTANTS ET BONNES PRATIQUES

Dans la plupart des pays où l'on rencontre des programmes nationaux du DEM et des Églises membres, plusieurs formes d'engagement conjoint peuvent être pratiquées:

- Des **relations cordiales** incluant des invitations réciproques, notamment pour participer à des événements formels et informels.
- Une **participation commune** à des réseaux nationaux et supranationaux et une entraide dans le cadre de ceux-ci.
- Des **projets conjoints** offrant l'occasion d'apprentissages mutuels.
- Des **coopérations** par le biais d'échanges et de détachements de personnel.
- Un **renforcement des capacités** grâce à des formations.
- Un **protocole d'accord commun** ou une lettre d'intention décrivant les modalités de la collaboration entre une ou plusieurs Églises membres et un programme du DEM, ainsi que les valeurs et principes sur lesquels repose l'engagement conjoint et les rôles et responsabilités de chaque partie.
- Un **groupe consultatif mixte**, constitué d'un nombre égal de représentant-e-s des parties, qui se réunit régulièrement pour échanger des informations et discuter de questions d'intérêt commun.

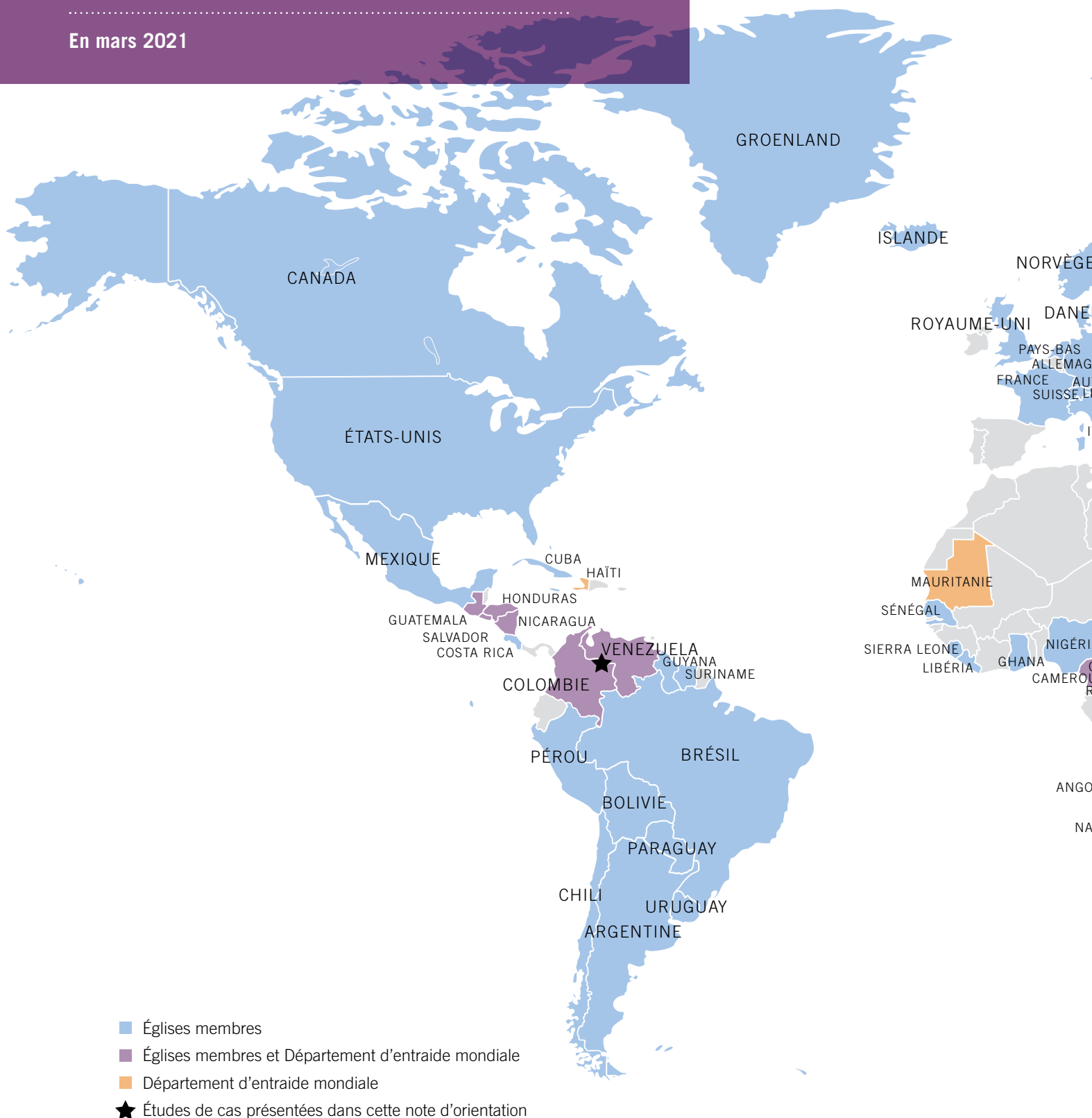
Toutes ces formes de collaboration requièrent l'ouverture d'esprit nécessaire pour s'engager conjointement. L'étape la plus élémentaire consiste donc avant tout à établir des relations cordiales. Il s'agit d'une condition préalable à d'autres formes de collaboration plus actives.

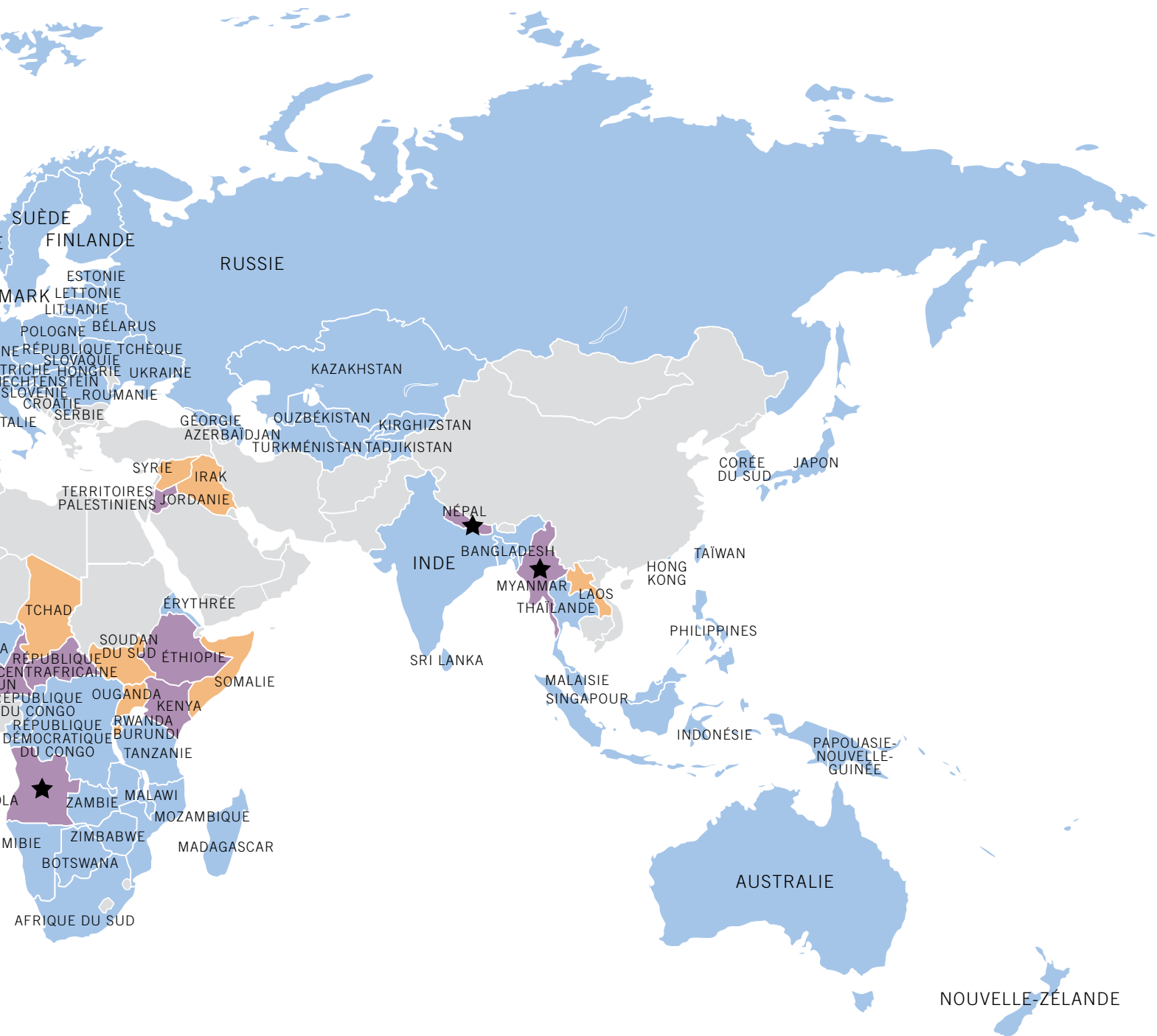
La **participation à des forums et réseaux nationaux ou régionaux** peut aider les Églises et les programmes du DEM à s'allier en faveur du changement et à mobiliser des ressources. Les forums d'ACT et les conseils d'Églises nationales ou régionales peuvent également servir de plateformes de dialogue entre le DEM et les Églises. La participation commune à des forums et réseaux de ce type doit cependant être complétée par des réunions bilatérales.

Les **projets conjoints** constituent des tests permettant au DEM et aux Églises membres de faire l'expérience d'une collaboration et d'évaluer comment améliorer celle-ci. Outre le partage de l'autorité et du pouvoir de décision qu'ils demandent habituellement, ces projets nécessitent de mettre en place une planification coopérative, de définir les résultats et les rôles, d'établir les responsabilités des tâches, de discuter du budget de manière transparente et d'instaurer une structure de communication claire. Les projets conjoints sont également une excellente occasion pour les Églises de renforcer leur capacité à mettre en œuvre des projets diaconaux grâce à une approche d'apprentissage par la pratique.

Présence d'Églises membres et de programmes du Département d'entraide mondiale de la FLM

En mars 2021







Actions clés pour les Églises et les programmes du DEM

- Les interventions occasionnelles ou les invitations ponctuelles à participer à des événements publics peuvent être un bon point de départ, mais elles ne doivent pas être confondues avec une collaboration. Une véritable collaboration implique d'équilibrer sans cesse les rôles et les responsabilités sans compromettre les relations avec les parties prenantes respectives des deux partenaires. Cela exige que les deux parties acceptent des limites pour pouvoir travailler ensemble. Les éléments suivants peuvent se révéler utiles:
- **Clarifiez les attentes mutuelles** par le dialogue, et préparez une liste des questions qui requièrent davantage d'éclaircissements.
- **Identifiez les sujets et les limites à ne pas franchir**, déterminés par des facteurs et des conditions externes.
- **Mettez-vous d'accord** sur une liste d'exigences de qualité.
- **Comparez vos capacités disponibles respectives** aux capacités requises et à ce dont chaque partenaire aura besoin pour travailler ensemble sur un projet précis («reality check»).
- **Dressez une liste des éléments** à inclure dans la stratégie à moyen terme pour accroître les capacités des deux partenaires.
- **Clarifiez les dates et les programmes des visites** et organisez des réunions communes.
- **Informez toutes les parties prenantes** des décisions concernant l'approche unifiée de la FLM, car améliorer la collaboration et unir vos forces nécessite d'harmoniser les méthodes de toutes les parties prenantes de la FLM qui soutiennent l'Église membre (programme national ou régional du DEM et différents départements du Bureau de la communion).

Les échanges et détachements de personnel

constituent une méthode efficace pour accroître la compréhension mutuelle et aplanir les obstacles liés à la terminologie, au jargon et au langage professionnel. Cette forme de collaboration est également un bon moyen d'échanger des connaissances, des informations et des compétences spécifiques. Le fait que des membres du personnel de l'Église et du DEM travaillent dans la même équipe garantit que les différentes terminologies et les points de vue divergents seront intégrés dans la réalisation d'activités communes.

Le **renforcement des capacités** ne se limite pas au transfert de compétences techniques et de savoir-faire par des formations. Il s'agit d'un processus d'apprentissage mutuel qui passe par la réalisation d'objectifs en commun, car les formateurs et formatrices, les gestionnaires de projet et les pasteur-e-s doivent également apprendre les techniques employées pour acquérir des informations et les aspects que les stagiaires jugent particulièrement importants pour leur travail. La véritable valeur de cet apprentissage mutuel réside dans les possibilités de discussions et d'échanges informels approfondis qu'il crée. Les Églises peuvent tirer profit du savoir-faire du DEM en matière d'aide humanitaire et de développement (y compris des compétences techniques telles que la rédaction de propositions, le suivi et l'évaluation de projets, la rédaction de rapports et la gestion financière), tandis que le personnel du DEM, de son côté, peut se familiariser auprès des Églises avec l'identité religieuse de la FLM, le rôle de la diaconie dans le travail missionnaire des Églises en général et les éléments de contexte locaux ou régionaux.

Les **accords formels** (lettres d'intention générales, protocoles d'accord plus spécifiques, etc.) peuvent définir les conditions de la collaboration entre les partenaires. L'élaboration conjointe de ces accords est une occasion idéale de réfléchir ensemble à des valeurs et principes communs qui sont ensuite couchés par écrit. Ces accords sont souvent le signe que l'on peut passer à des mesures plus concrètes, par exemple des accords de projet contraignants.

Un **groupe consultatif mixte** peut fournir des conseils stratégiques à caractère non obligatoire aux partenaires de la collaboration. De caractère informel, il formule des recommandations fondées sur les connaissances théoriques et pratiques de ses membres, qui doivent représenter un large éventail de points de vue et de positions, par exemple en ce qui concerne des questions transversales comme l'égalité des genres, l'inclusion de personnes porteuses d'un handicap ou issues de minorités, la protection de l'environnement et les relations œcuméniques et interconfessionnelles. La participation à un groupe consultatif mixte est également un bon moyen de garder le contact et de rester au fait des activités de l'autre partenaire.


Il existe de nombreux exemples positifs pour illustrer les méthodes de collaboration mises au point par des Églises membres de la FLM et des programmes du DEM. Les études de cas ci-après fournissent plusieurs exemples de bonnes pratiques dont d'autres programmes nationaux pourront s'inspirer et tirer des enseignements.



Occasions clés pour les Églises et les programmes du DEM

- **Créez et utilisez des plateformes** de communication et d'échange. Les invitations réciproques à des événements, réunions ou conférences créent des occasions d'échange et d'apprentissage mutuel.
- **Travaillez ensemble** sur des projets communs précis (apprentissage mutuel par la pratique).
- **Organisez des échanges de personnel** (détachements mutuels, délégations de personnel, etc.).
- **Organisez des formations** communes de renforcement des capacités (par exemple sur les principes humanitaires, le code de conduite, le suivi des projets, la rédaction de rapports narratifs et financiers, la méthodologie de la planification, l'identité religieuse luthérienne) ou des ateliers de réflexion en commun sur les besoins locaux ou régionaux.
- **Présentez aux nouveaux membres du personnel du DEM** l'identité religieuse de la FLM, le rôle central des Églises et les dimensions théologiques du travail diaconal.
- **Couchez les accords par écrit** pour formaliser les engagements fermes pris par le DEM et les Églises membres.
- **Contribuez à resserrer les liens** entre les différents départements du Bureau de la communion et trouvez des moyens d'harmoniser plus efficacement leur coopération avec les programmes du DEM et les Églises membres.

ÉTUDE DE CAS:

Asie –
Myanmar

La collaboration entre les quatre Églises membres de la FLM et le programme du DEM au Myanmar est un bon exemple d'action multilatérale conjointe de la part des Églises et du DEM.



PRINCIPALES RÉALISATIONS:

La Fédération des Églises luthériennes du Myanmar s'est associée au programme national du DEM pour le projet collectif «Églises et situations d'urgence» de la FLM, un projet qui a permis de renforcer la cohésion et la collaboration des Églises participantes.

Le DEM Myanmar aide les Églises à rédiger des propositions et dispense des formations sur les obligations liées à une mise en œuvre responsable et transparente. Le financement du projet est géré par le programme du DEM, mais la mise en œuvre incombe exclusivement aux Églises membres.

La participation du DEM Myanmar au Forum du Mékong sur la mission lui a permis de mieux comprendre les Églises locales et de se familiariser avec les Églises luthériennes de cette région d'Asie.

La FLM compte quatre Églises membres au Myanmar: l'Église évangélique luthérienne du Myanmar (Église luthérienne de Bethléem), l'Église luthérienne du Myanmar, l'Église luthérienne – Myanmar et l'Église évangélique Mara. Toutes les quatre font partie de la Fédération des Églises luthériennes du Myanmar (Federation of the Lutheran Churches in Myanmar, FLCM). L'un des objectifs de cette Fédération est de renforcer l'action diaconale des Églises membres en vue d'alléger la détresse humaine, de promouvoir la paix et les droits de la personne et de sauvegarder la création de Dieu.

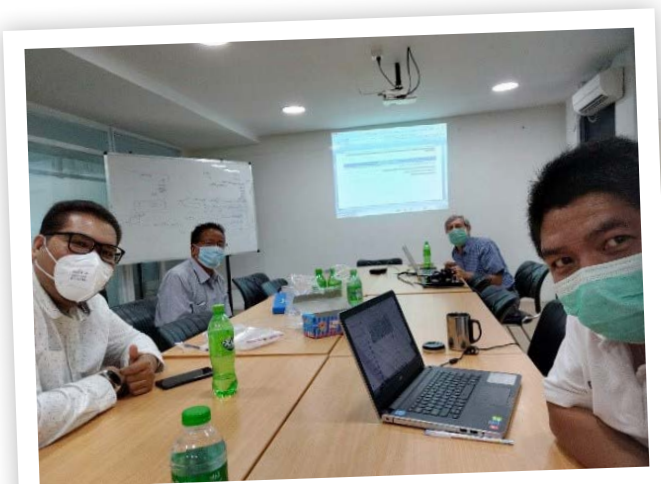
Le DEM est engagé au Myanmar depuis 2008. Dès le départ, la collaboration a bien fonctionné entre les Églises membres et le programme national du DEM. Depuis 2017, la FLCM est hébergée à Rangoon par le bureau du programme du DEM au Myanmar. Grâce au soutien des Églises membres et au financement des partenaires de mission, elle est en mesure d'effectuer des tâches administratives élémentaires et de financer le poste de secrétaire général-e de la Fédération.

Au fil des ans, le partenariat entre les Églises et le DEM Myanmar a gagné en réciprocité, en respect et en volonté d'explorer les moyens de resserrer leurs liens.

En parallèle, les deux parties reconnaissent qu'elles doivent encore approfondir leur compréhension de leurs modalités de travail et mandats respectifs.

Les Églises membres et le DEM Myanmar entretiennent une communication bilatérale directe, mais aussi par l'intermédiaire d'autres forums. Par exemple, le DEM et les responsables ecclésiastiques participent régulièrement aux réunions du Forum du Mékong sur la mission (Mekong Mission Forum, MMF), un réseau régional d'Églises membres et de partenaires de mission qui accompagne les Églises de la région du Mékong. Le DEM Myanmar a également invité les Églises à des événements organisés par le programme du DEM, comme la visite du président de la FLM ou celle du Comité «DEM» de la FLM.

Par ailleurs, le DEM Myanmar gère les subventions de petits projets diaconaux ecclésiastiques que finance l'Église luthérienne d'Amérique. Grâce à ces subventions, les quatre Églises peuvent mener séparément des projets diaconaux qui répondent aux besoins particuliers de leurs communautés. Fin 2019, les Églises ont créé le Comité de secours et d'aide sociale de la FLCM, qui vise à coordonner la protection civile et les interventions des Églises dans le cadre du projet collectif «Églises et situations d'urgence» de la FLM.



Les responsables des Églises du Myanmar et le représentant du DEM Myanmar préparent un avant-projet sur la COVID-19.

RIPOSTE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

En avril 2020, les quatre Églises du Myanmar ont présenté un projet commun de riposte à la pandémie de COVID-19. Le personnel du programme national de la FLM a accompagné les responsables d'Église dans l'élaboration du concept du projet. Avant la mise en œuvre, le DEM a organisé des formations pour sensibiliser les équipes ecclésiastiques à la COVID-19.

ÉTUDE DE CAS:

Afrique –
Angola


Les relations entre le DEM et l'Église membre de la FLM en Angola montrent que les actions communes et la solidarité dans les situations d'urgence contribuent à approfondir la collaboration.



PRINCIPALES RÉALISATIONS:

Malgré quelques difficultés, la collaboration entre le DEM Angola et l'Église évangélique luthérienne d'Angola a évolué positivement pendant la mise en œuvre du projet, faisant naître une relation de confiance entre le DEM et l'Église membre. Le projet commun a offert de nombreuses possibilités d'apprentissage par la pratique et renforcé leur compréhension de leurs rôles et champs d'action respectifs.

L'Église a développé davantage d'intérêt pour les questions de développement dans le cadre de son travail diaconal, en particulier depuis que le DEM l'a aidée à entrer en relation avec une ONG locale expérimentée dans le domaine de l'alphabétisation.

Le DEM a employé des membres du personnel ecclésial pour certains projets, ce qui a permis de renforcer leurs capacités non seulement en matière de mise en œuvre responsable des

projets, mais aussi sur des questions techniques, comme l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH).

Le DEM et l'Église ont organisé des réunions conjointes avec les autorités provinciales et municipales, ce qui a permis de faire davantage connaître et apprécier le travail qu'ils mènent dans la province concernée.

L'engagement conjoint de l'Église évangélique luthérienne d'Angola (*Igreja Evangélica Luterana de Angola*, IELA) et du programme du DEM en Angola a plusieurs origines. Dans les années 1980, le DEM a mené à bien un programme d'urgence en Angola pendant la guerre civile. Aujourd'hui, ses activités portent sur la qualité des services, la protection et la cohésion sociale, avec plusieurs projets sur le développement rural intégré, les droits fonciers et les droits de la personne.

Les relations entre le DEM Angola et l'IELA se sont renforcées lorsque le DEM a apporté son aide dans plusieurs situations d'urgence, à la suite des appels lancés par l'Église par l'intermédiaire de l'Alliance ACT. En outre, au fil des années, les responsables ecclésiastiques ont manifesté un vif intérêt pour une collaboration avec le DEM, ce qui a contribué à un partenariat très constructif.

Un projet conjoint d'éducation et d'alphabétisation des femmes dans le sud de l'Angola, initié par l'IELA, a été le point de départ d'une collaboration plus étroite avec le DEM Angola. Le financement du projet a été assuré par le Bureau de la communion de la FLM: financement de la mise en œuvre pour l'Église et financement de l'assistance pour le DEM Angola.

Le manque de personnel ecclésial qualifié et le savoir-faire limité, notamment en matière de rédaction de rapports et de gestion financière, constituent un défi récurrent de la collaboration. À la demande de l'IELA, une formation a eu lieu en Angola, organisée par le Bureau de la communion avec le concours du personnel du DEM.

Les responsables de l'IELA et du DEM Angola voient de grandes possibilités d'élargissement de la collaboration à l'avenir, même s'il faut encore renforcer les connaissances et les compétences du personnel ecclésial chargé des projets pour accroître les capacités de l'Église en tant que partenaire de mise en œuvre des projets.

Une leçon importante tirée du projet angolais est qu'il faut fournir suffisamment de ressources aux programmes du DEM pour accompagner les Églises membres, car les processus concernés peuvent prendre beaucoup de temps. De plus, même si le projet a eu pour résultat positif de resserrer les liens du DEM Angola et de l'IELA, les deux parties jugent important de reconnaître et de maintenir une distinction claire entre les mandats de l'Église membre et du programme du DEM. Une fusion complète risquerait de donner l'impression que le DEM s'engage dans le travail missionnaire général de l'Église, ce qui nuirait à sa réputation d'agent de mise en œuvre humanitaire ou pourrait l'exclure du financement des organisations internationales.



Tomás Ndawanapo, évêque de l'Église évangélique luthérienne d'Angola, et Abrão Mushivi, coordinateur national du Département d'entraide mondiale de la FLM, lors d'une visite sur le terrain en août 2018.

DES ÉCHANGES RÉGULIERS

Abrão Mushivi et l'évêque Tomás Ndawanapo sont en contact régulier malgré la distance qui sépare leurs sièges respectifs.

Chaque fois que l'évêque se rend à Luanda, la capitale, il fait l'effort de rendre visite au bureau national du DEM. De même, Mushivi et son équipe rendent également régulièrement visite au bureau national de l'IELA, dans le sud de l'Angola.

ÉTUDE DE CAS:

Amérique Latine –
Colombie et Venezuela

La collaboration entre le DEM et les Églises membres en Colombie et au Venezuela illustre l'importance de la coopération régionale et transfrontalière entre les Églises.



PRINCIPALES RÉALISATIONS:

Depuis 2002, le DEM soutient l'Église évangélique luthérienne de Colombie par des mesures de renforcement des capacités qui ont amélioré la réputation de l'Église en matière d'éducation et d'intervention d'urgence. Grâce à la collaboration étroite du DEM avec Caritas et à sa bonne réputation auprès des partenaires catholiques romains, l'Église peut désormais plus facilement mener des initiatives de sensibilisation.

Une lettre d'entente a officialisé l'accord entre le DEM et l'Église évangélique luthérienne du Venezuela en détaillant la nature de leurs relations, leurs valeurs fondamentales et de leurs rôles et responsabilités respectifs. Signée par la représentante du DEM Colombie, le président de l'Église et la directrice du DEM, cette lettre comprend des dispositions relatives au soutien financier apporté à l'Église pour lui permettre de fournir certains services.

Le dialogue régulier entre le DEM et les Églises a permis aux deux parties d'approfondir leur compréhension des mandats et des modalités de travail de l'autre. Ainsi, le personnel du DEM s'est familiarisé avec le travail diaconal et missionnaire des Églises dans les deux pays, et les Églises ont approfondi leur compréhension de certaines exigences des donateurs et des procédures humanitaires.

Cette collaboration peut également servir à illustrer une stratégie d'entrée réussie pour un nouveau programme national du DEM. Le DEM opère en Colombie depuis 2002 à la demande de l'Église évangélique luthérienne de Colombie (*Iglesia Evangélica Luterana de Colombia, IELCO*). En revanche, son engagement et sa collaboration avec l'Église évangélique luthérienne du Venezuela (*Iglesia Evangélica Luterana en Venezuela, IELV*) sont relativement récents et ont commencé à s'accroître en 2019.

Collaborer avec les Églises est important pour le DEM, car les deux organisations s'engagent dans un travail diaconal centré sur les personnes les plus vulnérables et soutiennent des initiatives particulièrement bénéfiques pour les femmes et les groupes autochtones. L'IELCO en Colombie et l'IELV au Venezuela sont des Églises luthériennes minoritaires dans des contextes majoritairement catholiques romains, ce qui rend leur travail diaconal d'autant plus important dans ces deux pays. La complémentarité géographique du travail diaconal des Églises et du programme du DEM est également considérée comme un avantage comparatif, non seulement par les partenaires, mais aussi par les agences et donateurs concernés.

Dans les deux pays, des relations cordiales se sont nouées entre le programme du DEM en Colombie et les Églises luthériennes. Des réunions bilatérales régulières permettent d'explorer les possibilités de collaboration dans le domaine des interventions

d'urgence, d'identifier les possibilités de défense des causes en commun, de proposer des engagements conjoints, etc.

En outre, le DEM et les Églises se rencontrent régulièrement dans le cadre du forum de l'Alliance ACT. Au début de chaque collaboration, le DEM a commencé son travail sous les auspices des Églises membres avant d'étudier l'intérêt éventuel d'une entité séparée.

En Colombie, le DEM a participé aux assemblées annuelles de l'IELCO, profitant de l'occasion pour présenter sa stratégie et ses avancées. Au Venezuela, la collaboration avec l'IELV a débuté par une lettre officielle de l'Église demandant au DEM de venir en aide à la population vénézuélienne. Peu après, une lettre d'entente formelle a été rédigée. Cet accord reflétait le désir d'établir des relations durables en limitant les risques qu'un changement de direction de part et d'autre puisse mettre en péril l'engagement conjoint.

La collaboration entre le DEM et les Églises colombienne et vénézuélienne vise à accompagner les deux Églises dans leur aide aux populations dans les situations de crise. Il ne s'agit pas d'un renforcement des capacités détaché de toute mise en pratique. Cette collaboration peut prendre différentes formes: détachement de personnel, soutien à l'assurance qualité des programmes et des finances, conseils en matière de suivi, d'évaluation et de rédaction de rapports, autres formations thématiques et techniques, etc.



Le pasteur Gerardo Hinds, président de l'IELV, avec Adriana Franco Chitananala, représentante du Département d'entraide mondiale de la FLM en Colombie et au Venezuela.

UN SOUTIEN TANGIBLE

Après une série de consultations et une première mission exploratoire, le personnel du DEM s'est rendu au Venezuela à la mi-2019.

Cette visite a donné lieu à une demande officielle de l'IELV en vue d'aider la population et de soutenir les processus nationaux. Depuis, le DEM travaille au Venezuela avec l'Église et par son intermédiaire.

ÉTUDE DE CAS:

Asie –
Népal


Les relations et la collaboration entre le DEM Népal et l'Église évangélique luthérienne du Népal illustrent bien les opportunités et les défis d'une action commune dans un environnement non chrétien.

**PRINCIPALES RÉALISATIONS:**

La Société luthérienne d'action sociale (LCWS) et le DEM mettent en œuvre des projets communs dans les domaines du développement ou de l'aide humanitaire, parmi lesquels le projet «Églises et situations d'urgence» de la FLM, lancé en 2019, et des petits projets portés par des organisations qui se consacrent aux personnes handicapées, à la promotion de l'inclusion des personnes marginalisées, au renforcement des capacités des collectivités locales et au développement des moyens de subsistance en milieu rural.

La formation au renforcement des capacités dispensée par le DEM Népal a aidé l'Église à accroître ses capacités diaconales, notamment en ce qui concerne la collecte de fonds à l'échelle locale (par exemple auprès d'organisations privées comme les banques nationales d'intervention d'urgence).

Le DEM Népal a apporté son soutien au développement institutionnel de la LCWS et de l'Église évangélique luthérienne du Népal en détachant un des cadres du DEM afin de conseiller la LCWS sur les questions de gestion des connaissances, de soutien technique et d'actualisation des politiques (politique de genre, protection de l'enfance, gestion financière, etc.).

Les deux partenaires entretiennent des relations étroites et cordiales et collaborent à différents niveaux, notamment dans le cadre de projets communs, d'échanges de personnel et de réunions régulières. Le DEM Népal collabore principalement avec la Société luthérienne d'action sociale (Lutheran Community Welfare Society, LCWS), qui est une ONG locale chargée du service diaconal ecclésial. Les responsables de l'Église évangélique luthérienne du Népal (EELN) siègent au conseil d'administration de la LCWS, de sorte que toute collaboration du DEM avec la LCWS implique directement l'Église. La LCWS tient lieu de partenaire locale de mise en œuvre des projets communs pour le programme du DEM au Népal.

Le DEM Népal et la LCWS ciblent tous deux des groupes particulièrement vulnérables et insistent sur le fait que leurs services s'adressent à tout le monde, sans distinction d'appartenance religieuse. Pour l'EELN, il est très clair que l'action sociale et de développement qu'elle mène auprès des populations (majoritairement) non chrétiennes n'a rien à voir avec des activités d'évangélisation. L'Église est surtout présente dans l'est du pays, où le DEM Népal considère la LCWS comme un partenaire naturel dont il a cherché à renforcer la capacité diaconale. La LCWS apprécie, quant à elle, le soutien technique qu'elle a reçu pour acquérir des connaissances professionnelles en matière de mise en œuvre des projets. Le DEM a également soutenu l'EELN dans son rôle de membre du forum d'Alliance ACT au Népal. L'Église ne considère pas le DEM comme un donateur, mais comme

un partenaire à part entière qui fait partie de la même communion d'Églises luthériennes qu'elle.

De son côté, le DEM reconnaît que l'Église apporte au programme un point de vue important sur les détenteurs de droits et la vie sociale locale. La direction du DEM Népal entretient l'idée que le service diaconal de l'Église pourrait un jour prendre en charge une partie de son programme, ne serait-ce que dans l'est du pays, lorsque les capacités diaconales auront été renforcées.

Les organisations chrétiennes d'inspiration religieuse sont confrontées à des défis particuliers au Népal, où la société est majoritairement hindoue. Elles sont parfois prises pour cible par le gouvernement et les médias, qui les accusent de faire du prosélytisme. Ces accusations peuvent entraver la liberté de fonctionnement du DEM Népal et de la LCWS. C'est pourquoi les deux organisations encouragent le travail diaconal dans une perspective interconfessionnelle et multireligieuse. Il existe toutefois des différences d'approche: la LCWS affirme clairement ses fondements chrétiens et son identité luthérienne, tandis que le DEM Népal met en avant son rôle et sa réputation d'organisation humanitaire.

Comme dans d'autres contextes non chrétiens, il est important que le DEM Népal améliore les connaissances de son personnel majoritairement non chrétien au sujet du christianisme et du langage religieux de l'Église. Et au DEM comme dans l'Église, les membres du personnel doivent aussi explorer plus avant la question de savoir comment gérer les différentes appartenances religieuses de leurs effectifs.



Des membres du personnel du DEM participent à un culte commun avec l'Église lors d'une visite du secrétaire général de la FLM en 2018.

FACILITER LA COMPRÉHENSION

Au Népal, une compréhension commune de l'identité de la FLM est essentielle à un engagement significatif entre l'Église et le DEM.

Dans un contexte où le christianisme est minoritaire, le Népal offre également de belles possibilités d'engagement interreligieux.

Ce dernier chapitre offre des conseils pratiques à la fois au personnel du DEM et au personnel ecclésial. Ces conseils peuvent servir de points d'entrée pour approfondir votre compréhension mutuelle et renforcer vos relations respectives.

5

LES POINTS À RETENIR DANS UNE COLLABORATION

CONSEILS PRATIQUES



Représentant-e-s de l'Église: Chaque Église est dotée d'autorités reconnues (évêques, président-e, secrétaire général-e, ancien-ne-s, responsables, diacres, etc.). Chaque membre de l'Église ou du personnel apporte un point de vue fondé sur son expérience et son parcours personnels. Il ou elle ne parle pas nécessairement au nom de l'Église, à moins qu'il ne soit entendu qu'il ou elle représente officiellement sa direction. Les membres du personnel du DEM doivent respecter l'autorité de leurs connaissances et de leur expertise.



Personnel du DEM: Un des principes de base du DEM est de venir en aide à tous les individus, sans distinction de religion, d'appartenance ethnique, d'âge, de genre, d'orientation sexuelle ou de conviction politique. Ce principe régit également la politique du personnel du DEM. Même si votre Église ne suit pas la même politique de gestion des ressources humaines, essayez d'apprécier la valeur et le pouvoir de la diversité et de l'inclusion ainsi que les occasions d'apprentissage que cela peut créer.



Flexibilité des rencontres: Travailler avec des Églises nécessite d'accepter leur rythme de négociation propre. Les responsables d'Église ont souvent beaucoup de travail, et leurs nombreuses responsabilités ne se limitent pas aux activités diaconales. Il peut arriver que les membres du personnel du DEM ne reçoivent pas tout de suite de réponse à une demande de renseignements par courriel ou par téléphone, et un rendez-vous peut être annulé soudainement en raison de circonstances imprévues. De même, vous risquez de recevoir des demandes urgentes ou des visites inopinées de représentant-e-s de l'Église. Préparez-vous à ces situations et montrez-vous conciliant-e, ou expliquez poliment vos contraintes de temps. Les programmes de visites planifiées, bien que nécessaires, doivent également permettre une certaine souplesse. En même temps, des organisations humanitaires internationales comme le DEM appartiennent aussi à un réseau de partenariats et de relations et responsabilités internes. Entretenir ces relations est long et fastidieux. Les réunions peuvent absorber une grande partie des capacités de travail du personnel, ce qui rend les rencontres spontanées difficiles. Les membres du personnel de l'Église auront peut-être intérêt à convenir à l'avance d'une série de réunions régulières.



Vocabulaire: Les représentant-e-s de l'Église et les spécialistes de l'aide humanitaire peuvent parfois employer un vocabulaire qui leur est propre. Chaque collectivité possède un langage particulier qui n'est pas toujours clair pour les personnes extérieures. Les membres du personnel du DEM doivent se demander comment exprimer leur jargon technique de façon plus accessible et plus convaincante, et demander à leurs partenaires ecclésiaux de clarifier les termes obscurs. Les représentant-e-s de l'Église doivent s'efforcer de garder à l'esprit que l'activité principale du personnel du DEM consiste à mettre en œuvre des projets humanitaires et de développement. Il peut arriver que certaines personnes ne connaissent rien des églises ou de la tradition chrétienne. En expliquant certains termes théologiques ou ecclésiaux (la «diaconie», par exemple) et le mode de fonctionnement de votre Église, vous leur offrez une belle occasion d'apprentissage. Il est important que les deux parties s'attachent à garder un vocabulaire spécifique, clair, accessible et créatif. Rappelez-vous que l'action humanitaire et le message de Jésus Christ doivent être accessibles à tout le monde, quels que soient l'appartenance religieuse ou le milieu social.

.....



Hospitalité: En réservant un accueil chaleureux à vos partenaires de l'Église ou du DEM, vous leur montrez que vous appréciez le temps et les efforts consacrés. Créer un cadre accueillant peut signifier accueillir les personnes qui viennent pour la première fois à leur arrivée dans vos bureaux, demander à quelqu'un (représentant-e du DEM ou responsable d'Église) de les accueillir ou offrir un repas (ou des pauses avec café, eau et collations) lors de conférences longues. Partager un repas est un excellent moyen d'apprendre à connaître les gens et de communiquer de manière plus informelle.

.....



Indemnisation: Lorsque vous travaillez avec des bénévoles et des représentant-e-s de l'Église, pensez à leur offrir une indemnisation appropriée pour le temps et l'expertise accordés, en tenant compte du nombre d'heures ou de journées qu'ils ou elles passeront avec vous. Ces hommes et ces femmes prennent du temps sur leur travail ou sur d'autres responsabilités pour participer à vos conférences, projets ou programmes. Les services rendus doivent être dûment pris en compte dans la planification financière de votre projet. D'autre part, il est important que les représentant-e-s d'Église gardent à l'esprit que les membres du personnel du DEM donnent parfois de leur temps et de leurs efforts sans disposer des fonds appropriés pour des activités telles que les formations visant à renforcer les capacités ecclésiales.

.....



Garder le contact: Discutez du meilleur moyen de rester en contact les uns avec les autres. Même s'il existe un protocole d'accord formel, vous devez prendre régulièrement des nouvelles pour entretenir vos relations. Si vous ne pouvez pas vous rencontrer en personne, discutez d'autres méthodes pour garder le contact et avancer dans vos objectifs de collaboration. Le téléphone (appels, messageries) et les technologies de visioconférence, par exemple, peuvent être plus pratiques que les courriels pour entretenir des liens personnels. Essayez d'élargir les échanges réguliers à d'autres personnes que les responsables immédiats de l'Église et du programme du DEM en incluant dans la conversation d'autres membres du personnel (de part et d'autre) en fonction des questions abordées.

.....



Appropriation des données: Les connaissances locales sont souvent mal utilisées dans le cadre des projets. Pour créer un climat de confiance avec les Églises, il est important de vous mettre d'accord sur les modalités d'acquisition et de partage des informations. En effet, la circulation non sécurisée de données sensibles peut causer beaucoup de tort aux activités d'une Église, en particulier dans un contexte non chrétien.

.....



Notes de fin

.....

- 1 Fédération luthérienne mondiale, La diaconie en contexte: transformation, réconciliation, dynamisation. Une contribution de la FLM à la compréhension et à la pratique de la diaconie, FLM, Genève, 2009, p. 9.
- 2 Cf. Conseil œcuménique des Églises, La Diaconie œcuménique, version révisée du 21.04.2017, COE, Genève, p. 8.
- 3 Schjørring J., Kumari P., Hjelm N. et Mortensen V., From Federation to Communion: The History of the Lutheran World Federation, Fortress Press, Minneapolis, 1997, p. 85: «Sans le caractère concret d'un service opérationnel spécialisé et d'une aide mutuelle, les premiers efforts de coopération internationale du luthéranisme se seraient peut-être noyés dans un océan d'idéalisme sans les amarres d'un engagement contraignant.».
- 4 Ibid., p. 104-107.
- 5 Cf. Avec passion pour l'Église et pour le monde. Stratégie de la FLM 2019-2024, p. 17.
- 6 Brot für die Welt, «Civil Society – A Strong Pillar of Democracy: The commitment of civil society to justice and political participation around the world», Analysis 38, 2013.
- 7 Cf. Avec passion pour l'Église et pour le monde. Stratégie de la FLM 2019-2024, p. 8-9.

© Fédération luthérienne mondiale, 2021

Éditeur: Fédération luthérienne mondiale
Route de Ferney 150, Case postale 2100, 1211 Genève 2, Suisse

Rédacteurs: Allan Calma & Marina Dölker
Correctrice: Daphne Gayle

Traduction: Florence Lesur

Design: Weaver Creative, www.weavercreative.co.nz

ISBN: 978-2-940642-22-9

ÉGLISES MEMBRES DE LA FLM

La FLM compte 148 Églises membres, représentant plus de 77 millions de chrétiens de tradition luthérienne dans 99 pays du monde. Les Églises membres partagent un même héritage luthérien, modelé par les divers contextes dans lesquels elles témoignent de la grâce libératrice de Dieu dont elles font l'expérience. En tant que communion mondiale d'Églises, elles vivent et travaillent ensemble en vue d'un monde juste, pacifique et réconcilié.

PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT D'ENTRAIDE MONDIALE

Le Département d'entraide mondiale (DEM) est le service d'aide humanitaire et de développement de la FLM. Depuis la création de celle-ci en 1947, les Églises membres ont mandaté le DEM comme principal acteur de leur diaconie internationale, afin d'aider toutes les personnes dans le besoin sans aucune discrimination.

Aujourd'hui, le DEM est une organisation d'inspiration religieuse reconnue qui œuvre dans 25 pays du monde entier dans le cadre de programmes nationaux et de programmes d'aide d'urgence. Il cherche à rassembler des personnes de tous horizons dans une quête commune de justice, de paix et de réconciliation.





FÉDÉRATION
LUTHÉRIENNE
MONDIALE



www.lutheranworld.org